

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DAC 278** Subventions (5.000 euros) à l'association M111 dans le cadre de l'action culturelle locale (20e) et de la Politique de la Ville.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association M111 dans le cadre de l'action culturelle locale (20e) et de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée dont 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 20e et 2.000 euros pour leur action en Politique de la Ville, à l'association M111, 19 boulevard Davout (20e). Simpa : 185628, 2018-04967 et 2018-07496.

Article 2 : Cette dépense de 5.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**